

**Information de la mission régionale  
d'autorité environnementale des Pays de la Loire  
sur le projet de centrale photovoltaïque à Chantenay-  
Villedieu (72)**

N° 016088 / AP

La MRAe des Pays de la Loire ne peut pas étudier, dans le délai de deux mois imparti, faute de moyens suffisants, le dossier mentionné ci-dessus et reçu le 31 mars 2026. Elle ne produira donc pas d'avis à l'échéance.

La présente information sera :

- notifiée à l'autorité compétente à l'origine de la saisine,
- jointe au dossier soumis à enquête publique ou autre procédure de participation du public,
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe ([www.mrae.developpement-durable.gouv.fr](http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr)).

Fait à Nantes, le 27 mai 2026  
Pour la MRAe Pays de la Loire,  
le président

***Signé***

Daniel FAUVRE